

Lors de la dernière réunion du Comité national d'orientation en santé-sécurité au travail (CNOSST), le point central à l'ordre du jour était la présentation du rapport d'évaluation final de Dre Lynne Leonard sur le Programme d'échange de seringues en prison (PESP) et les Services de prévention des surdoses (SPS). Le SCC a confié à Dre Leonard le mandat d'effectuer une évaluation des programmes PESP et SPS. Les résultats soulèvent de sérieuses préoccupations quant à la sécurité du PESP et à l'efficacité du programme.

Préoccupations en matière de sécurité : Utilisation de trousses PNEP comme armes

Le SCC affirme que 537 détenus ont participé au PESP depuis son lancement. Mais le rapport révèle que seulement 299 détenus ont échangé des trousses, et beaucoup en font la demande simplement pour garder une trousse « dans leur poche arrière », non pas pour consommer de la drogue ou accéder à des services, mais pour leur protection personnelle ou comme devise institutionnelle.

Les agent-es correctionnel-les et le personnel des soins de santé se disent préoccupés par le fait que les trousses du PESP peuvent être utilisées comme armes, en particulier dans des situations défensives. Cela soulève de sérieuses questions sur les risques de sécurité posés par la distribution de seringues dans les cellules. Malgré l'affirmation du SCC selon laquelle aucune blessure par piqûre d'aiguille n'a été signalée, nous continuons d'exprimer notre préoccupation quant au manque de mesures de

protection et au risque de violence.

Taux de VIH et de VHC : SPS vs PESP

L'une des constatations les plus intéressantes est la différence entre les taux d'infection entre les établissements où le PESP est administré et ceux où le SPS est disponible.

À l'origine, alors que le PESP a été imposé au SCC par les tribunaux, UCCO-SACC-CSN a préconisé l'utilisation d'une meilleure solution : le SPS. Le syndicat est d'avis que le SPS atteint et même dépasse les objectifs de réduction des méfaits du PESP tout en offrant un environnement de travail beaucoup plus sécuritaire aux agent-es correctionnel-les, en éliminant la circulation des seringues fournies aux détenus de l'établissement.

Fait intéressant, le rapport de Dre Leonard a révélé que le SPS était plus efficace pour la réduction des méfaits. En effet, les sites du PESP ont constaté une augmentation de l'incidence du VIH et du VHC après la mise en œuvre, tandis que les sites du SPS ont constaté une diminution de l'incidence du VIH et du VHC.

Compte tenu de ces nouvelles découvertes, il semble que le SPS soit plus efficace en matière de sécurité et de réduction des méfaits, ce qui en fait le meilleur programme. Bien sûr, c'est aussi plus coûteux et plus compliqué à exploiter, mais UCCO-SACC-CSN continuera de plaider en faveur du remplacement du PESP par le SPS dans tous les sites ; l'employeur devrait faire de

l'investissement dans la sécurité de ses employés une priorité.

Recommandations à connaître

Le rapport de Dre Leonard comprend plus de 20 recommandations. En voici quatre qui pourraient nous toucher directement si elles étaient adoptées par l'employeur :

- Recommandation 2 : Le SCC doit revoir la façon dont les trousses du PESP sont surveillées afin de réduire la stigmatisation et de protéger la confidentialité des détenus;
- Recommandation 12 : Mettre en œuvre un programme de tatouage supervisé pour réduire la transmission du VHC à partir du matériel de tatouage partagé;
- Recommandation 13 : Fournir des pailles en papier biodégradables pour « sniffer » en toute sécurité et les mettre à la disposition de tous les détenus, pas seulement les participants au PESP;
- Recommandation 15 : Distribuer du papier d'aluminium de haute qualité pour des pratiques de tabagisme plus sécuritaires, en remplacement du papier d'aluminium commercial actuellement utilisé, jugé dangereux.

Ces recommandations, si elles sont adoptées, suggèrent un glissement troublant de la réduction des méfaits en tant qu'intervention de santé, vers la consommation de drogues

normalisée de la vie en établissement. Le syndicat est profondément préoccupé par le fait que cette approche pourrait miner la sécurité des établissements, accroître les risques pour le personnel et éroder l'intégrité des opérations correctionnelles et de la réadaptation.

Nous avons exhorté le SCC à consulter les représentants syndicaux afin de comprendre les recommandations formulées par Dre Leonard et de leur faire part de leurs commentaires avant de mettre en œuvre des mesures qui pourraient compromettre la sécurité ou la sûreté. La réduction des méfaits doit être équilibrée avec la responsabilisation, la surveillance et un engagement clair envers la réhabilitation, et non la normalisation de la consommation de drogues.

Le rapport recommande également d'accroître l'accès aux services de counseling en santé mentale et en toxicomanie dans les établissements dotés du SPS afin de soutenir les détenus au-delà de la réduction des méfaits; nous pensons que ce type de recommandation, axé sur la réhabilitation, est beaucoup plus productif que de permettre la consommation de drogues à l'intérieur de nos murs.

UCCO-SACC-CSN continuera de surveiller la réponse du SCC à ces constatations et de défendre la santé et la sécurité des agent-es correctionnel-les.



CNOSST

Comité national d'orientation en santé-sécurité au travail

octobre 2025

Mandat du CNOSST d'examiner les politiques

Lors de la dernière réunion du CNOSST, votre syndicat a rappelé à l'employeur qu'il a l'obligation légale de nous consulter avant de mettre en œuvre ou de réviser toute politique qui affecte la santé et la sécurité au travail.

Malgré cette exigence, l'employeur n'a pas toujours consulté le CNOSST lorsqu'il a adopté de nouvelles politiques ou modifié des politiques existantes.

Votre syndicat continuera de veiller à ce que tout changement de politique ayant une incidence sur la santé et la sécurité de nos membres soit examiné par le CNOSST. Nous nous engageons à tenir l'employeur responsable et à veiller à ce que nos lieux de travail demeurent aussi sécuritaires que possible pour toutes les personnes salariées.